

Concours d'art postal Unafam

Règlement complet



- I** - L'Unafam organise un concours d'art postal du 10 juillet au 30 septembre 2015 sur le thème de la musique.
- II** - L'objet de ce concours est la réalisation d'une enveloppe illustrée, décorée, d'une dimension qui ne devra pas excéder 30 cm de côté.
- III** - L'enveloppe sera adressée lisiblement à l'adresse suivante :
Unafam - 12 villa Compoint - 75017 Paris
L'adresse de l'expéditeur doit se trouver à l'intérieur, sur la fiche d'inscription ainsi qu'au dos de l'enveloppe.
- IV** - L'envoi doit être timbré en fonction du tarif en vigueur.
- V** - Ce concours est gratuit et ouvert à tous les âges.
- VI** - Le bulletin de participation téléchargeable sur le site de l'Unafam devra être rempli et envoyé dans l'enveloppe.
- VII** - Le jury sera composé de la Présidente de l'Unafam ou son représentant et de membres de l'association, d'artistes, de membres du Musée de la Poste, de La Poste et de membres de GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle).
- VIII** - Les lauréats seront informés par la Poste et par courrier électronique.
- IX** - La remise des prix se fera à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre 2015).
- X** - Les lauréats acceptent toute utilisation ou promotion ou photo dans le cadre de la participation au concours.
- XI** - Les auteurs cèdent leur œuvre libre de tout droit dans le cadre de publications qui pourraient être réalisées par les partenaires sur toutes sortes de supports, y compris informatiques.
- XII** - Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.
- XIII** - La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables des retards, défaillances techniques, pertes de courrier ou de toute incompréhension du présent règlement de la part des participants.

CONTACT Anne Pierre-Noël - 01 53 06 30 43 - apn@unafam.org